

VILLE DE BESANÇON
Coordination Administrative

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2004
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 19 janvier 2004 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (à compter de la question n° 2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 2), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 2), M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALD), M. Éric ALAUZET (à compter de la question n° 2), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 2), Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER, M. Sébastien MAIRE, Mme Sylvie JEANNIN, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Didier GENDRAUD, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question n° 2), M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : M. Jean-Claude ROY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT (jusqu'à la question n° 1), M. Michel ROIGNOT, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 1), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 1), M. Éric ALAUZET (jusqu'à la question n° 1), M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 1), M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question n° 1), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question n° 1), M. Alexandre CHIRIER.

Procurations de vote : M. Jean-Claude ROY à M. Michel LOYAT, M. Michel ROIGNOT à Mme Françoise FELLMANN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à Mme Marie-Guite DUFAY, M. Franck MONNEUR à M. Denis BAUD (jusqu'à la question n° 1), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 1), M. Alexandre CHIRIER à Mme Catherine PUGET.

Avant d'aborder l'ordre du jour, l'Assemblée Communale a observé une minute de silence à la mémoire des personnes disparues le 3 janvier lors de l'accident d'avion de Charm El-Cheikh en Égypte.

* * *

M. le Maire a rappelé aux membres de l'Assemblée qu'ils seraient sollicités pour présider les bureaux de vote lors des élections cantonales et régionales les 21 et 28 mars prochain. Ces deux élections se déroulant le même jour, il conviendra de désigner 80 présidents de bureaux de vote. M. le Maire a donc incité fortement les conseillers municipaux à répondre favorablement à la demande qui leur sera faite.

1 - Exercices 2003 et 2004 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

Finances - Ressources Humaines

2 - Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2004 et actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissements

En préambule, M. le Maire a indiqué qu'il avait souhaité que l'actualisation du PPI et le débat d'orientations budgétaires soient concomitants afin de placer le budget 2004 dans une perspective pluriannuelle.

1 - Actualisation du PPI

Le PPI qui constitue un outil de pilotage et de cadrage budgétaire a été actualisé en fonction des réalisations d'ores et déjà observées. Il a été complété d'une année, 2008, afin de conserver une lisibilité de 5 ans. Y ont été intégrées les contraintes nouvelles apparues en 2003, tenant au contexte technique ou financier. Il a donc été enrichi de projets nouveaux, d'autres étant décalés, tout en gardant une assise budgétaire réaliste.

La réflexion conduite pour la révision du PPI s'est articulée autour de 4 données :

* un contexte économique très morose : plus d'emplois détruits que créés, effondrement de la consommation des ménages, chute des investissements des entreprises, recul de la production industrielle, inflation supérieure à 2 %, explosion de la dette publique, augmentations multiples des taxes, cotisations aux mutuelles, ...

* des contraintes nouvelles et très pesantes pour la collectivité, notamment en raison des désengagements de l'État et des transferts de charges sur la collectivité.

M. le Maire a rappelé qu'en 2003, le Gouvernement a annulé 5,8 milliards d'euros de crédits. Pour 2004, de nouvelles baisses de crédits sont annoncées dans des

secteurs essentiels, tels les transports et le logement où le gel des crédits est de l'ordre de 30 % dont 9 % définitivement annulés. A Besançon, cela devrait représenter une diminution des 2/3 des financements du logement neuf et une forte réduction des réhabilitations programmées.

Les transferts de charges concernent de très nombreux domaines (recensement, coût pour la Ville : 230 000 € par an, suppression du crédit immédiat sur les chèques : augmentation de 10 % des frais financiers liés à l'utilisation de lignes de trésorerie, gestion des timbres- amendes, ...).

* le choix de servir la croissance et le développement à Besançon tout en gardant le cap sur les objectifs financiers. Le niveau d'investissement sera donc amplifié en 2004 (pour revenir à un niveau plus faible les années suivantes) car il est important que la Ville participe à une stratégie de reprise économique.

* le respect des engagements pris et la mise en oeuvre de nos actions.

Les projets inscrits aujourd'hui au PPI ont fait l'objet d'un examen au cas par cas, pour prendre en compte les ajustements de montants ou les ajustements de plannings (exemple : Pasteur, Place de la Révolution, chaufferie bois, ZAC de la Mouillère, ...). Des projets ont été reportés à 2009 (passerelle du marché, salles administratives de la Citadelle notamment) et n'apparaissent donc plus dans le PPI.

II - Réaffirmer les objectifs pour Besançon

La structure même du PPI est le reflet d'un projet ambitieux pour la capitale régionale qui se décline autour de trois thèmes.

1. *La qualité de vie pour tous et partout* d'où des investissements majeurs dans les quartiers (ORU Planoise et Clairs-Soleils, création d'une nouvelle crèche, skate-park pour les jeunes, maisons ou salles de quartier pour les habitants et les associations), travaux sur les monuments historiques, dans les parcs et jardins... Ce sont près de 40 M€ qui seront consacrés à la qualité de vie des Bisontins.

2. La construction d'une ville attractive et harmonieuse

Afin de conforter notre statut de Besançon, capitale régionale, de grands chantiers seront ouverts : Salle des Musiques Actuelles, Musée du Temps (tranche 2), Citadelle, Conservatoire National de Région, Palais des Sports, Stade Léo Lagrange, projets universitaires (la plupart sous maîtrise d'ouvrage de l'État), reconquête des friches industrielles. Des études seront engagées sur le site Vauban et le site Saint-Jacques.

Les projets Pasteur et Place du Marché donneront un visage nouveau à la Boucle.

Près de 90 M€ seront consacrés à cet objectif.

3. L'exigence du développement durable

Le développement durable est intégré dans toutes les actions (chaufferie bois, préservation des espaces, PDU, Agenda 21 et la HQE désormais intégrée en amont des projets...).

Pour réaliser ce PPI révisé sans dégrader la situation financière, le choix est fait de resserrer l'évolution des dépenses de fonctionnement et de passer d'une capacité d'investissement linéaire à un effort évolutif sur la période, sans remise en cause des trois limites prudentielles fixées en 2002 par la Municipalité, à savoir :

- maintenir l'épargne brute dégagée sur la période de simulation,
- conserver une capacité de désendettement inférieure à 7 ans,
- limiter l'évolution des taux de fiscalité à l'inflation prévisionnelle.

III - Orientations budgétaires 2004

M. CHEVAILLER a présenté les orientations du budget 2004 qui s'inscrivent dans le droit fil du PPI, s'agissant des efforts à réaliser sur la section de fonctionnement mais aussi sur la capacité d'investissement. Le budget 2004 respectera ainsi l'objectif fixé en terme d'épargne brute, de capacité du désendettement et du niveau de fiscalité.

1. Le contexte de la préparation budgétaire

1) Le projet de loi de finances 2004

* le dispositif du contrat de croissance et de solidarité est reconduit pour 2004 avec les mêmes modalités d'indexation. L'enveloppe globale des dotations de l'État n'évoluera que de 1,67 % en 2004. La dotation de compensation de la taxe professionnelle subira une nouvelle baisse de 3,46 %,

* ce projet de loi comporte le premier volet de la réforme des concours financiers de l'État et modifie sensiblement l'architecture des principales dotations versées aux collectivités locales qui devraient connaître une progression très limitée en 2004 (moins que l'inflation),

* les changements de périmètres au 1^{er} janvier 2004.

Les transferts de compétences à la CAGB au 1^{er} janvier 2004 concernent le tourisme fluvial et la halte nautique, l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe et les voiries d'intérêt communautaire. L'impact de ces transferts est évalué à 0,4 M€.

Sur le budget Déchets, l'incidence du transfert de la compétence incinération et de l'usine d'incinération est nettement plus sensible.

2) Les principaux postes du budget principal

∅ Les dépenses de fonctionnement devraient être stabilisées au niveau 2003, soit 135 M€. Les dépenses de personnel permanent seront plafonnées à + 2,5 %. En revanche, l'effet élections et le recensement devraient faire augmenter de près de 15 % les charges de personnel vacataire.

Les charges financières devraient à nouveau diminuer en 2004 et les subventions de fonctionnement évoluer en dessous de 2 %.

En matière fiscale, l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition au-delà de l'inflation sera tenu. Globalement les recettes de fonctionnement ne devraient connaître qu'une faible évolution de l'ordre de 1 % seulement, avec une baisse notamment des recettes issues de l'intercommunalité et une faible progression des dotations et des compensations fiscales de l'État.

∅ Les dépenses d'investissement devraient dépasser 51 M€ en 2004, soit un niveau supérieur de plus de 8 % à celui de 2003, avec un emprunt de l'ordre de 19,5 M€ équivalent à celui de 2003.

Les dépenses d'équipement connaîtront la plus forte augmentation et devraient se situer au-delà de 35,5 M€ marquant ainsi pour la troisième année consécutive la priorité de la Ville à l'investissement.

3) Les budgets annexes

∅ Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement devraient s'élever respectivement à 13 M€ et 14,4 M€ HT, avec un prix global du mètre cube d'eau stable.

Au titre du budget de l'Eau, les dépenses de fonctionnement représenteront 8 M€ et celles d'investissement 5 M€, pour un emprunt limité à 2,2 M€.

En matière d'investissement, plus de 4 M€ seront affectés aux dépenses de fonctionnement et 10 M€ à l'investissement.

∅ Le budget Déchets devrait être sensiblement modifié avec le transfert de la compétence incinération des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2004 et la mise en place d'une nouvelle tranche de collecte sélective pour 20 000 habitants. Le budget serait ainsi ramené en-deçà de 10 M€ (12,3 M€ en 2003). Les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères augmenteront en moyenne de 5,5 %.

Un large débat a suivi cette présentation au cours duquel sont intervenus Mme DUFAY, M. BONNET, Mme MENETRIER, Mme WEINMAN, M. ROSSELOT, M. LIME, M. ALAUZET, Mme BRANGET, M. MONNEUR, M. CHEVAILLER, Mme SCHIRRER et M. le Maire.

3 - Comptabilité - Exercice 2003 - Valorisation des travaux d'investissement effectués en régie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture, par décision modificative au budget 2003, des crédits nécessaires à l'inscription en dépenses et en recettes des travaux réalisés en régie, pour un montant total de 2 102 932 € au Budget Principal et de 409 631 € au Budget Eaux.

4 - Exercice 2003 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant.

5 - Exercice 2003 - Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les transferts intervenus en dépenses de fonctionnement entre le 3 décembre 2003 et le 31 décembre 2003.

6 - Exercice 2004 - Décisions d'octroi et de versement de subventions et de participations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé d'attribuer et de verser des subventions et participations pour un montant global de 4 673 448,09 € et inscrire par anticipation au budget les crédits s'y rapportant,

- autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenants s'y rapportant.

7 - Exercice 2004 - Ouvertures de crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture, dès à présent, au budget primitif 2004 de divers crédits d'investissements, à hauteur de 780 750 €, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2004.

8 - Tarifs du Crématorium

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux tarifs qui seront appliqués du 1^{er} février 2004 au 31 janvier 2005.

PROPOSITION DE TARIFICATION DU CREMATORIUM du 1^{er} février 2004 au 31 janvier 2005

	Tarifs 2003			Proposition Tarifs 2004			Variation en %
	Tarif HT	TVA 19,6 %	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 19,6 %	Tarif TTC	
Crémation							
Cercueil adulte	317,73 €	62,27 €	380,00 €	320,08 €	62,74 €	382,82 €	0,74 %
Cercueil enfant (1 à 12 ans)	158,86 €	31,14 €	190,00 €	160,04 €	31,37 €	191,41 €	0,74 %
Cercueil enfant (moins d'un an)	79,43 €	15,47 €	95,00 €	80,02 €	15,68 €	95,70 €	0,74 %
Crémation d'un cercueil après exhumation							
Moins de 5 ans après inhumation	317,73 €	62,27 €	380,00 €	320,08 €	62,74 €	382,82 €	0,74 %
Plus de 5 ans après inhumation	158,86 €	31,14 €	190,00 €	160,04 €	31,37 €	191,41 €	0,74 %
Crémation de pièces anatomiques							
Container de 60 kg et 200 l maximum	317,73 €	62,27 €	380,00 €	320,08 €	62,74 €	382,82 €	0,74 %
Container de 30 kg et 100 l maximum	158,86 €	31,14 €	190,00 €	160,04 €	31,37 €	191,41 €	0,74 %
Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	29,26 €	5,74 €	35,00 €	29,48 €	5,78 €	35,26 €	0,74 %
Urne cinéraire	25,08 €	4,92 €	30,00 €	25,27 €	4,95 €	30,22 €	0,73 %
Dépôt provisoire de l'urne (forfait mensuel au-delà du premier mois)	15,05 €	2,95 €	18,00 €	15,16 €	2,97 €	18,13 €	0,72 %
Location salle de cérémonie	54,35 €	10,65 €	65,00 €	54,75 €	10,73 €	65,48 €	0,74 %
Supplément salle de cérémonie pour une cérémonie personnalisée	29,26 €	5,74 €	35,00 €	29,48 €	5,78 €	35,26 €	0,74 %

9 - Crèches et Haltes Garderies - Fixation de différents tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de fixer à 4,04 € le montant de l'indemnité versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants qu'elles ont en garde,

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2004, l'heure de vacation des pédiatres à 32,03 € et celle des psychologues à 23,22 €.

Ressources Humaines

10 - Modification du régime indemnitaire du cadre d'emploi des ingénieurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modifications du régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des ingénieurs.

Subvention

11 - Direction de la Politique de la Ville - Animation et Vie des Quartiers - Modification de la subvention allouée à l'Association O'RANGE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de revenir sur le montant de la subvention initialement votée (17 570 €) et à ne pas verser le complément de subvention à l'Association O'RANGE (premier versement : 5 000 €).

Urbanisme - Logement

12 - Projet Pasteur - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

13 - ZAC Pasteur - Approbation de la modification du POS Secteur Centre préalable au dossier de réalisation

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification du POS Secteur Centre qui intègre notamment :

- la localisation du programme relatif aux espaces publics et la localisation de l'ouvrage de stationnement sur les documents graphiques du POS,

- la suppression du segment de l'emplacement réservé n° 11 pour cheminement piéton dans l'emprise de l'îlot Pasteur et sa substitution sur le document graphique par un cheminement piéton de principe qui en rappelle l'existence. L'emplacement réservé est maintenu en dehors de l'emprise de l'îlot ainsi que dans la liste des emplacements réservés.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

14 - ZAC Pasteur - Servitude administrative de passage public piéton - Convention entre la Ville, la Société EIFFAGE Immobilier et la SAS Pasteur

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la création de la servitude administrative de passage public piéton et les principaux éléments de la convention qui définissent notamment la constitution de cette servitude, l'usage des passages piétons, l'assiette de la servitude et l'entretien des passages.

M. le Maire a été autorisé à signer cette convention à intervenir entre la Ville, la Société EIFFAGE Immobilier et la SAS Pasteur.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

15 - ZAC Pasteur - Déclassement d'un volume souterrain rue du Loup nécessaire à la réalisation du parking

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a approuvé le projet de déclassement du volume souterrain de la rue du Loup afin de permettre le bon déroulement des travaux du parking en ouvrage.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

16 - ZAC Pasteur - Cession du volume souterrain de la rue du Loup

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a autorisé Mme FELLMANN à signer l'acte de vente à la SEDD du volume souterrain de la rue du Loup.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas participé au vote.

17 - Opération Pasteur - Approbation du dossier de réalisation - Approbation du programme des équipements publics

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le dossier de réalisation comportant le programme des équipements publics, le programme des constructions à réaliser, les modalités prévisionnelles de financement de l'opération et, en tant que de besoin, les compléments de l'étude d'impact non connus à la création de la ZAC.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

18 - Opération Pasteur - Convention publique d'aménagement Ville de Besançon / SEDD

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le montage global, juridique et financier de l'opération Pasteur,
- de mettre fin à la concession de restructuration urbaine du 29 mars 1999 et de son transfert dans la CPA,
- d'approuver la convention publique d'aménagement et ses dispositions financières et d'autoriser M. le Maire ou Mme FELLMANN à la signer ainsi que tous documents à intervenir dans ce cadre,

		Bilan prévisionnel CPA en K€ HT			
				DONT	
Bilan concession provisoire arrêté au 31/12/2003 en K€		Bilan prévisionnel CPA		Rachat bilan concession	Prévisionnel CPA
DEPENSES					
Acquisitions					
Total des acquisitions	9 425	12 550		9 425	3 125

		Bilan prévisionnel CPA en K€ HT			
		Bilan concession provisoire arrêté au 31/12/2003 en K€	DONT		
			Bilan prévisionnel CPA	Rachat bilan concession	Prévisionnel CPA
	<i>dont secteur distinct</i>	551	2 747	551	2 196
Etudes					
	Total des études	1 974	2 395	1 974	421
Travaux et honoraires					
	Total des travaux et honoraires	203	4 177	203	3 974
Espaces publics					
	Total espaces publics		3 294		3 294
Frais annexes					
	Total des frais annexes	661	1 249	661	588
Frais financiers					
	Total de frais financiers	959	2 552	959	1 593
Rémunération opérationnelle société					
	Total de rémunération société	480	2 039	480	1 559
Imprévus					
	Total provision pour imprévus		457		457
Provision pour actualisation					
	Total provision pour actualisation		452		452
TOTAL		13 702	29 165	13 702	15 463
Fonds de concours versés					
TOTAL DEPENSES		13 702	29 165	13 702	15 463
RECETTES					
Recettes tiers					
	<i>Charge foncière initiale</i>		4 600	421	4 179
	<i>Charge foncière complémentaire</i>		1 215		1 215
Charge foncière			5 815	421	5 394
Autres recettes tiers	2 337		5 087	1 916	3 171
	Total des recettes tiers	2 337	10 902	2 337	8 565
Recettes concédant					
	Total des participations	5 366	14 970	5 366	9 604
	Total des remises d'ouvrage		3 294		3 294
	Total recettes concédant	5 366	28 264	5 366	22 898
Financement					
	<i>Emprunts en cours</i>	5 386		5 386	-5 396
	<i>Avances à court terme</i>	613		613	-613
	Total financement	5 999		5 999	-5 999
TOTAL RECETTES		13 702	29 165	13 702	15 463

- d'approuver le montant de la participation Ville et les modalités de son versement selon l'échéancier suivant :

	antérieur à 2004	2004	2005	2006	2007	2008	2009
participations - K€ HT -	5 366	2 675	2 675	1 840	1 840	574	
espaces publics - K€ HT-				500	82	376	2 336

- d'approuver les principes de compromis de vente à intervenir entre la SEDD et EIFFAGE Immobilier et entre la SEDD et l'Office d'HLM.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

19 - Parking Pasteur - Compromis de vente entre la Ville de Besançon et la SNC
EIFFAGE Immobilier Bourgogne Franche-Comté

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a décidé d'approuver le montage juridique de la VEFA pour l'acquisition du parking public. Les sommes nécessaires seront inscrites aux budgets des exercices à venir et seront versées selon l'échéancier suivant :

* en 2006 : 1 398 K€

* en 2007 : 2 028 K€

* en 2008 : 1 917 K€

* en 2009 : 1 047 K€

- a autorisé M. le Maire ou Mme FELLMANN à signer le compromis de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) et tout document à intervenir dans ce cadre.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

20 - Société d'Équipement du Département du Doubs - Financement des opérations d'aménagement de l'îlot Pasteur - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 1 524 490 € contracté auprès de la Banque de l'Économie - Avenant au contrat initial : prorogation de 3 ans

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- de renouveler pour le contrat ainsi modifié (durée : 6 ans à 9 ans, différé d'amortissement : 3 ans à 5 ans et 3 mois) la garantie à hauteur de 80 % initialement accordée,

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer en qualité de garante l'avenant au contrat de prêt à intervenir entre la SEDD et la Banque de l'Économie, du Commerce et de la Monétique.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

21 - Société d'Équipement du Département du Doubs - Financement de l'opération Pasteur - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 4 116 123 € contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole - Avenant n° 2 au contrat initial : prorogation de 3 ans

A la majorité, 10 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé :

- de renouveler pour le contrat ainsi modifié (durée : 8 ans à 11 ans, différé d'amortissement : 5 ans à 8 ans) la garantie à hauteur de 80 % initialement accordée,

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer l'avenant au contrat à intervenir entre la SEDD et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

22 - Aménagement de la place de la Révolution - Opération Marché Beaux-Arts - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation préalable et a décidé de retenir les orientations d'aménagement suivantes :

- la fontaine existante sera conservée,
- un travail sera mené pour intégrer quelques arbres au projet,
- le mobilier urbain sera étudié.

Les arbres et le mobilier urbain seront intégrés en cohérence avec le parti architectural proposé, et dans le souci de permettre le fonctionnement rationnel de la place pour les usages définis lors de l'élaboration du projet.

23 - Opération Marché Beaux-Arts - Aménagement de la place de la Révolution - Concours de maîtrise d'oeuvre de conception lumière - Adoption du programme et du règlement de concours - Choix des équipes admises à concourir

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, sur proposition du jury :

- de retenir les équipes de maîtrise d'oeuvre sélectionnées et admises à concourir suivantes :

- . SCENERGIE/ATF
- . IXO/DILUVIAL/CITELUM
- . F. GAYET/J. BERTHON/LES FONTAINIERS DE PARIS
- . L'ACTE LUMIERE/L'ITEC/EAU TECH

- d'approuver le règlement du concours de maîtrise d'oeuvre en phase de «remise de prestations», et le document «programme» qui resitue l'aménagement de la place dans son contexte et décrit les données, les contraintes, les besoins et les attentes.

24 - Opérations de renouvellement urbain - Actions de relogement des locataires - Protocoles de relogement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer un protocole général destiné à contractualiser la démarche de relogement entre les partenaires,

- d'autoriser M. le Maire à signer les protocoles propres à chacune des Maîtrises d'Oeuvre Sociale (MOS) mises en place (Clairs-Soleil, Bouloie Montrapon, Chopin Palente, Ile de France et Gounod Palente), ces protocoles reprenant les grands principes du protocole général en les adaptant au contexte et aux spécificités du site considéré.

25 - Aliénation à la SCI JPM Investissement d'un délaissé de voirie, 12 rue Albert Thomas

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette aliénation (surface cédée : 161 m² pour l'euro symbolique).

26 - Acquisition de deux parcelles aux Consorts VUILLIER pour mise à l'alignement du chemin des Dessus de Chailluz

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition de deux parcelles de 252 m² et 251 m² pour un coût global de 8 611 € (indemnités pour perte d'une citerne et de deux noyers).

Eaux

27 - Service des Eaux - Programme de travaux de rénovation des branchements plomb pour l'année 2004 - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux de rénovation des branchements en plomb pour l'année 2004 dont le coût est estimé à 845 820 €,

- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

28 - Service des Eaux - Travaux d'extension du réseau d'eau potable - Traversée du Boulevard Flemming

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de travaux d'extension du réseau d'eau potable de la rue Belin jusqu'au Boulevard Flemming, pour un coût estimé à 76 000 € HT.

Culture

29 - Scène Nationale/Théâtre de l'Espace - Convention 2003-2005 - Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder au versement en deux fois de la subvention allouée à l'Association Espace Planoise :

* 50 % au 1^{er} février, soit 334 058 €,

* 50 % au 1^{er} juin, soit 334 058 €.

M. le Maire a été autorisé à signer l'avenant à intervenir.

N'ont pas pris part au vote : M. ROIGNOT, M. MONNEUR, M. CYPRIANI, Mme GEIGER et M. ROSSELOT.

Divers

30 - Bibliothèques et Musées - Acceptation par la Ville d'un legs consenti par M. Jean GIRARD

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le legs consenti par M. Jean GIRARD aux institutions culturelles comtoises : Musée Comtois de la Citadelle, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Bibliothèque Municipale, qui se compose de :

- six parcelles de terre,
- deux appartements,
- des liquidités,
- des contrats d'assurance vie,
- des livres,
- quatre bronzes.

M. le Maire a tenu à saluer la mémoire de ce généreux donateur.

31 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Voirie d'intérêt communautaire - Transfert de voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a pris acte de la définition de l'intérêt communautaire des voiries telle qu'adoptée par le Conseil Communautaire de la CAGB le 19 décembre 2003,

- s'est prononcé favorablement sur le transfert à la CAGB de voies situées sur TEMIS (ancien chemin des Montboucons et ancien chemin des Founottes), des 950 m de voie en site propre parallèle à la rue Russel et au Boulevard Allende et du pôle d'échange des Orchamps,

- a autorisé Mme la Première Adjointe à signer la convention de mise à disposition des voies à intervenir avec la CAGB.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

32 - Cartable Numérique - Besançon.Clic tranche 2 - Participation aux frais de connexion au portail éducatif - Attribution de bourses aux familles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une bourse de 60 € aux familles qui souscriront un forfait Internet postérieurement à la distribution de l'ordinateur. Cette bourse ne sera versée que la première année.

33 - Acquisition d'équipements pour châssis poids lourds - Remise de pénalités de retard

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réduire le montant des pénalités contractuelles à appliquer à la Société CICAR en raison du dépassement des délais impartis pour la livraison d'équipements pour châssis poids lourds.

Ces indemnités seront ramenées à 3 305,20 € HT pour le lot n° 1 et 5 536,22 € HT pour le lot n° 2.

34 - Affaires diverses - Questions orales

M. le Maire a remercié le Centre Hilaire de Chardonnet pour les galettes offertes au Conseil Municipal et a invité les élus à aller les déguster.

La séance est levée à 22 heures 10.

Hôtel de Ville, le 22 janvier 2004
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon le 22 janvier 2004
Le Maire,